Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, rue d'Angleterre

CONDITIONS		PUBLICITÉ		
Par la Poste, Un An.	20 francs.	Annonces	la ligne	0.30
Six Mois	10 —	Réclames	—	0.60
Trois Mois	5 —	Faits divers	—	1.20
Départem. non-limitrop. et Etrang., port en sus		Chronique locale	—	2.50

Que faut-il faire des feuilles de pétitions ?

Il faut réunir toutes celles qui ont été signées dans une commune, compter le chiffre des signatures qu'elles contiennent et les envoyer ou les faire porter par des électeurs de la commune *au député de la circonscription.*

Il faut ensuite nous faire connaître le chiffre des signatures recueillies dans chaque commune : nous le publierons en temps et lieu.

Si des communes n'ont pas encore reçu des feuilles de pétition, elles peuvent en demander ou en faire prendre à nos bureaux.

Il importe que le travail soit fait avant la fin des vacances parlementaires.

MM. les députés rentreront en séance le 15 mai prochain pour continuer la discussion du projet de loi contre l'Eglise.

Conseil Général du Nord

Quelques observations préliminaires

Dans une salle toute restaurée, toute neuve presque, le Conseil général a tenu hier la première séance de la session de printemps.

Faut-il tout de même que les contribuables soient riches pour offrir à leurs représentants une salle de délibérations, des salles de bureaux aussi splendidement garnies ! A une des dernières sessions, quand on proposa la réfection de la partie de la préfecture réservée au Conseil général, M. Brackers d'Hugo avait fait entendre une énergique protestation, disant qu'il ne trouvait pas utile une dépense de plusieurs dizaines de mille francs pour des locaux dans lesquels on ne se réunissait pas plus de vingt à trente fois. Une commission fut nommée néanmoins et les travaux ont abouti au résultat qu'on a sous les yeux aujourd'hui : une salle superbe, il n'y a pas à dire autrement, éclairée d'en haut par une verrière aux dessins multicolores et du côté du jardin de la préfecture par des carreaux de verre dépoli, couverte d'un moelleux tapis vert clair, décorée des blasons de Lille, Roubaix, Tourcoing, Douai, Cassel, Haubourdin, Cambrai, Valenciennes, Avesnes, Dunkerque, Hazebrouck, Armentières.

Derrière le bureau, une toile de deux mètres sur quatre représente une femme, tenant de la main droite levée une branche d'olivier et appuyant la main gauche sur un écusson aux armes de Lille, chef-lieu du département. C'est la Paix, qui est assise sur un trône ; à ses pieds, une autre femme porte une quenouille et est entourée de tous les attributs du commerce et de l'industrie du Nord. Dans le lointain, on aperçoit des cheminées d'usines, et, chose hardie par le temps qui court, le clocher d'une église.

Tous les bureaux ont été grattés, les cinq tribunes, deux publiques, une officielle, deux pour la presse, ont été remises à neuf. Les fauteuils ont été recouverts de moleskine marron, comme le dessus des bureaux.

Signalons enfin, pour derniers détails d'ameublement, un buste de République dorée et casquée — militariste, sans doute, — posé sur un socle élevé, en face du bureau, entre une horloge et un baromètre, l'horloge appliquée à la tribune officielle, le baromètre à une tribune de la presse.

***

La salle terminée, on pourrait bien aussi retaper le règlement de l'assemblée, qui ne perdrait pas à être un peu plus sévère.

Tel conseiller général se montre régulièrement à la première séance, puis disparaît ; on ne le revoit plus.

D'autres membres, et nombreux, croiraient déchoir, sans doute, s'ils assistaient aux séances jusqu'à la clôture de la session.

Tout compte fait, il n'y a certainement pas plus de vingt conseillers généraux, sur soixante-sept, qui pourraient être classés comme assidus.

Lorsqu'on accepte un mandat, pourtant, il nous semble que c'est pour le remplir consciencieusement et jusqu'au bout.

Les gens du bloc ont dans leur sac assez de tours à attraper nos amis pour que ceux-ci ne se laissent pas prendre plus qu'il ne faut. On peut être certain, par exemple, qu'une motion à tendances blocardes ne sera pas présentée si l'on s'est aperçu que l'opposition est là pour se défendre ; mais qu'au contraire on profitera, pour déposer quelque vœu favorable au gouvernement, sans crainte de question préalable, de l'absence de conseillers libéraux ou progressistes ; peut-être même ceux-ci seront-ils à travailler dans les bureaux.

Le travail dans les bureaux ne devrait pas se poursuivre pendant les séances. On a là un alibi trop commode.

On ne saurait s'imaginer le nombre de rapports, lus pour ainsi dire à l'étouffée, dans une salle aux trois quarts vide, et admis sans une observation quelquefois bien opportune.

Cette situation pouvait n'avoir pas d'inconvénients lorsque l'assemblée était *une* et que les conseillers restant dans la salle étaient sûrs d'exprimer l'avis de tous leurs collègues par l'adoption ou le rejet de propositions. Il n'en est plus de même, maintenant qu'il faut jouer serré, et d'autant plus serré qu'on a parfaitement remarqué le vigoureux coup de barre vers l'Orient donné à la suite des élections cantonales de 1904 par l'entrée au Conseil de deux membres surtout, qui jouissent d'une influence aussi réelle qu'incompréhensible auprès des touples hollandaises.

Et nous ne voyons pas pourquoi les libéraux et progressistes qui n'ont rien à craindre, rien à attendre, ne se sentiraient pas de plus en plus les coudes et, non seulement ne tenteraient pas de s'opposer à ces influences envahissantes, mais ne prendraient point une sorte d'offensive dont leurs électeurs ne pourraient que leur savoir gré.

Le Conseil général qui vote de temps en temps des subsides pour la restauration d'églises, des indemnités à des ministres du culte, a le droit, par exemple, de dire son mot sur le projet de loi en discussion devant le Parlement sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, les électeurs non consultés. Un débat sur ce point serait-il hors de propos ?

Quand la question préalable devrait être posée et adoptée, on serait pourtant heureux dans les campagnes de connaître certaines opinions.

D'autres questions toujours d'actualité sollicitent encore l'activité de nos conseillers généraux, questions générales, si l'on veut, mais qu'il ne serait pas mauvais de ne cesser de reprendre. Fera-t-on allusion, entre autres, à la situation de certains commerces et industries du département compromis par la loi contre les congrégations ?

Parlera-t-on des plaintes nombreuses de l'imprimerie, de l'industrie du bâtiment, du tulle, des mousselines, relevées dans le dernier rapport du président de la Chambre de commerce de Lille ?

Parlera-t-on des moyens de remédier à l'inquiétude financière, à la crise des textiles, des distilleries ?

Mais que ne pourrait-on pas dire lorsque tant de ressorts sont brisés ?

LA SÉANCE

En attendant donc, parlons de la séance d'hier.

Le président, M. Evrard Eliez, monte au bureau à quatre heures moins le quart, suivi du préfet et du secrétaire, M. Buissart. Une quarantaine de conseillers — pour une rentrée, ce n'est guère — viennent prendre place.

Eloge de M. Desmoutiers

M. Buissart fait l'appel nominal, puis M. Evrard Eliez lit un éloge funèbre de M. Desmoutiers, récemment décédé : M. Desmoutiers, dit-il, s'est toujours montré un ardent défenseur de l'agriculture ; il faisait partie de la commission agricole et ne cessait de réclamer des droits protecteurs. Sa mort sera vivement ressentie par ceux auxquels il se dévouait. Républicain progressiste, il est toujours resté fidèle à ses convictions. Dans l'assemblée départementale, il a conquis l'affection de ses amis, l'estime des autres, le respect de tous. Aussi, continue M. Evrard Eliez, suis-je persuadé d'être l'interprète de tous mes collègues en adressant à sa famille les sympathies du Conseil général. (Applaudissements).

On procède ensuite à l'affectation aux divers bureaux des conseillers généraux d'Avesnes, de Cambrai, de Douai, de Valenciennes, de Dunkerque et d'Hazebrouck, puis le citoyen Ghesquière, pontifiant, demande la parole.

Le citoyen Ghesquière et le Premier mai

Le citoyen Ghesquière. — M. le Président, c'est aujourd'hui le 1er mai. Je veux vous demander de lever la séance en signe de bienveillance pour les travailleurs qui s'organisent et manifestent en ce jour, en présentant aux pouvoirs publics leurs revendications.

M. le Président. — Mais vous savez bien, M. Ghesquière, qu'il est d'usage de déposer des vœux à la première séance. Ordinairement, on n'en fait pas davantage. Vous permettrez donc que ce soit fait ?

Le citoyen Ghesquière. — Non, M. le Président, parce que j'estime que la manifestation que je propose n'aurait plus le même caractère, si on s'occupait d'autre chose.

M. Vandame. — Je demande qu'on puisse déposer des vœux. Le Conseil verra alors ce qu'il a à faire. Nous n'avons jamais reconnu de caractère officiel à la fête du 1er mai ; je ne vois pas qu'on doive commencer. Je ne vois d'ailleurs pas d'inconvénient à ce qu'on lève la séance après le dépôt des vœux.

Le citoyen Ghesquière. — Eh bien ! je demande qu'on vote par appel nominal sur ma proposition.

M. Vandame. — Que les ouvriers fassent des manifestations, c'est leur affaire ; nous, de notre côté, poursuivons le cours de nos travaux.

Le citoyen Ghesquière, légèrement démonté. — Je n'insisterai pas. Je demande l'appel nominal.

M. le Président. — Mais, M. Ghesquière, il vous faut le demander par écrit et avec la signature d'un certain nombre de nos collègues.

Le citoyen Ghesquière paraît assez ennuyé.

M. Castieu. — Je ne m'oppose pas à ce qu'on lève la séance, mais je ferai observer que beaucoup d'entre nous n'habitent pas Lille et que nous serions obligés à une journée de déplacement supplémentaire. C'est le seul inconvénient que je trouve. Pour le reste, cela m'est indifférent.

M. le Président. — M. Ghesquière, demandez les signatures.

Le citoyen Ghesquière, pas très rassuré. — Je ne sais pas si j'en aurai suffisamment.

Pour obéir au président, le distingué conseiller général s'adresse à ses voisins, qui signent, MM. Briffaut, Loridan, Flemout, Lepeuple, Potié, Castieu, Sirot, Bouvier, Alexandre, Sandrart et Turbot.

Le citoyen Ghesquière. — Voilà les onze signatures, M. le président.

Les huissiers passent avec les paniers pour recueillir les votes : bleu contre, blanc pour.

Par 29 voix contre 5, sur 34 votants, la motion est repoussée.

Le citoyen Ghesquière marmonne entre ses dents une timide protestation, puis il dépose une série de vœux au nom des syndicats ouvriers.

Après lui déposent des vœux MM. Barrois-Lepers, Buissart, Binauld, Mœneclaey, Vandame, Outters, Delaffre, Turbot, Briffaut, Loridan, Tribourdeaux, Brackers d'Hugo.

M. Demarle-Fétel dépose le rapport des travaux de la Commission départementale.

M. le Président. — Personne ne demande la parole ? La séance est...

Le citoyen Ghesquière. — Je rappelle qu'à la dernière session j'ai soulevé une question relative à la politique coloniale, qui a été renvoyée à la première séance de cette session. Si vous êtes prêt aujourd'hui, je le suis aussi.

M. Dehau, rapporteur. — Je préférerais demain ou après-demain, je n'ai pas le rapport ici.

On renvoie à aujourd'hui et la séance est levée, à 4 heures 1/4.

Ch. L.

ECHOS

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE

M. Dubois, curé d'Orsinval, est transféré à Tourmignies.

CHEMIN DE FER DU NORD

M. Charles Lacour est nommé chef de station à Montigny-en-Ostrevent, en remplacement de M. Dhez, décédé le 14 courant.

M. Lacour était chef de station à Rethondes.

NOUVELLES MILITAIRES

Armée territoriale. — *Artillerie.* — Sont passés dans l'armée territoriale : les lieutenants de réserve MM. Douchy, du 27e régiment, affecté au groupe territorial du 15e régiment ; Cousin, du 27e régiment, classé au groupe territorial de ce régiment.

MÉTALLURGIE

On écrit du Nord à la *Métallurgie* :

Sans avoir à signaler de changements dans les cours des produits sidérurgiques, nous constatons que la situation reste plutôt favorable aux producteurs qu'aux consommateurs.

Le Comptoir des tôles ayant averti ses acheteurs qu'aucune prolongation de délai ne serait accordée pour la spécification des marchés en cours, l'effet de cette mesure vient de se faire sentir.

On nous signale les incursions dans le Nord, de grosses maisons de négoce de Paris cherchant à placer à des cours sensiblement inférieurs aux cours actuels le tonnage restant à spécifier sur leurs anciens marchés avantageux dont l'échéance est proche.

La Compagnie franco-américaine de construction de machines à vapeur à Lesquin vient d'être mise en liquidation judiciaire. Constituée peu après les Chaudronneries du Nord de la France, cette Société aura eu une existence tout aussi éphémère que son aînée.

LES ÉLECTIONS D'ESTAIRES

Nous avons donné dans notre numéro d'hier les résultats des élections pour la désignation des dix-huit conseillers de la première section d'Estaires (Ville).

La journée s'est déroulée sans incident.

Les opérations électorales étaient présidées par M. Dupont, maire, assisté de MM. Jean-Baptiste Défossez, Eugène Ducz, Arthur Devries, Léon Havez, membres du bureau, et Streob, secrétaire.

Les électeurs ont surtout voté dans la matinée et au cours de la dernière heure.

Trente gendarmes, dont vingt à cheval, placés sous les ordres de M. le lieutenant Barbier, étaient venus renforcer le service d'ordre, fait par la police locale, dirigé par M. Geoffroy, commissaire de police.

Les gendarmes et les gardes se tenaient dans une pièce voisine de la salle du vote aux abords et dans la cour de la mairie.

Pour le dépouillement, seuls les électeurs munis de leur carte furent admis dans la salle ; les résultats du scrutin ont été proclamés à 8 h. 15 par le maire ; cette proclamation n'a donné lieu, d'ailleurs, à aucun incident.

Sur la place de l'Hôtel-de-Ville, on constate la présence d'une centaine de curieux, parmi lesquels beaucoup de jeunes gens.

LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE

Le liquidateur chez les Ursulines de Saint-Saulve

M. Boneill, liquidateur, et M. Lancial, commissaire-priseur, arrivèrent vendredi au couvent des Ursulines de Saint-Saulve, pour y dresser l'inventaire des biens de la Congrégation.

Mme la Supérieure s'étant énergiquement opposée à l'entrée du liquidateur dans le cloître, celui-ci s'en fut à Valenciennes en référer au sous-préfet et au procureur de la République.

Il revint le lendemain, à deux heures de l'après-midi.

Il était, cette fois, escorté de M. Pince, maire, d'une brigade de gendarmerie, et de M. Dewolf, serrurier à Valenciennes.

Le maire pria la Supérieure de lui indiquer la porte du cloître. Elle le fit, mais refusa de l'ouvrir.

Alors le pince-monseigneur, le levier et le marteau entrèrent en jeu, si bien que l'un des panneaux céda. MM. Boneill et Lancial pénétrèrent seuls dans le cloître, Mme la Supérieure ayant demandé à M. Pince de ne laisser entrer que ces deux personnages.

Le liquidateur et le commissaire-priseur commencèrent l'inventaire des chaises, tables, fourneaux, assiettes, ustensiles de ménage et jardinage.

Ils se retirèrent à trois heures et demie, sans autre incident.

A propos de M. l'abbé Lemire

La fin de l'avant-dernier alinéa de cet entrefilet, qui a paru dans notre numéro de lundi, doit être lu ainsi : « entre l'abbé Lemire et un prêtre de *ses* amis. »

C'est par erreur qu'il a été imprimé « de *nos* amis. »

GAZETTE DU NORD

On annonce la mort :

— **A ARMENTIÈRES**, de **M. Louis-Fidèle Lebbe**, décédé samedi dans sa 89e année. C'était le père de M. l'abbé Lebbe, vicaire à Notre-Dame de Tourcoing.

Les funérailles ont lieu aujourd'hui en l'église St Vaast, à Armentières, à 10 h. 1/4.

— **A PARIS**, de **Mme Jules Brabant**, née **Lecreps**, décédée dans sa 83e année.

Mme Brabant s'était fixée à Saint-Roch, dès 1845, par son mariage avec M. Jules Brabant, qui fut maire de Cambrai, député à l'Assemblée nationale et fondateur de l'importante blanchisserie qui porte son nom.

Toutes les œuvres charitables trouvaient auprès d'elle un appui généreux.

Par ses soins s'élevèrent, dans ce faubourg la splendide église et l'école gratuite des Sœurs, brutalement fermée depuis deux ans par un gouvernement sectaire.

Les funérailles de Mme Brabant seront célébrées aujourd'hui, à 11 h. 1/2, en la Basilique métropolitaine.

— Lundi, à 11 h., ont eu lieu, à **CRÈVECŒUR** (rue des Vignes), les funérailles de **M. Alexandre Desmoutiers**, chevalier de la Légion d'honneur, membre du Conseil général du Nord, maire de Crèvecœur, membre du conseil d'administration des mines de Liévin, et ancien capitaine des mobiles du Nord.

Le deuil était conduit par les fils du défunt, MM. Desmoutiers Vien, accompagné de M. le doyen de Gommegnies et M. Emile Desmoutiers, accompagné de M. le chanoine Foulon, supérieur de l'Institution Notre-Dame de Grâce, à Cambrai.

Beaucoup d'ecclésiastiques et presque tous les maires du canton s'étaient rendus aux obsèques du sympathique conseiller général.

Une foule nombreuse, évaluée à deux ou trois mille personnes était accourue de tous les points de la région et même du département pour témoigner à la noble famille, si cruellement éprouvée, ses plus sincères sentiments de condoléance.

La Fanfare municipale de Crèvecœur joua plusieurs marches funèbres pendant le défilé qui ne dura pas moins de trois quarts d'heure.

Les chantres de la Métropole de Cambrai avaient également apporté leur concours et ont chanté la messe de *Requiem*.

Le service solennel fut chanté par M. l'abbé François, curé de la paroisse, assisté à l'autel par MM. les curés de Crèvecœur-sur-l'Escaut et de Lesdain.

Inutile de dire que l'église fut beaucoup trop petite pour contenir l'assistance.

Remarqués dans la foule : MM. Taillandier, député du Pas-de-Calais ; Mercrette-Ledieu, ancien député ; Delcroix et Petit, conseillers généraux ; Vel-Durand, ancien préfet du Nord, et beaucoup d'autres personnalités politiques.

Après le service le corps fut transporté à Vaucelles pour être inhumé dans le caveau de famille.

Sur la tombe plusieurs discours ont été prononcés.

— Les funérailles de **M. Alphonse Quévy**, administrateur de la Société de secours mutuels d'**ANICHE**, ont eu lieu au milieu d'une grande affluence.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Sauvegeon, ingénieur des arts et manufactures, président de la Société de secours mutuels ; Basuyaux, instituteur honoraire, membre fondateur ; Adolphe Leroy, conseiller municipal, secrétaire, et Delacroix, président de la Société de secours mutuels.

Le deuil était conduit par M. Paul Quévy, trésorier de la Société de secours mutuels, fils du défunt.

Au cimetière, M. Sauvegeon a retracé la vie du défunt, à qui il a adressé un suprême adieu.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

— Lundi a été célébré, en l'église Saint-Martin d'Esquermes, à **LILLE**, *le mariage* de **M. Maurice Lefebvre**, filateur de laines à Roubaix, fils de M. et Mme Louis Lefebvre-Langlart, avec **Mlle Mathilde Ibled**, fille de M. Ibled, le grand industriel de Mondicourt, et de Mme Ibled-Rousseau.

Les témoins étaient pour la mariée, MM. Joseph Vandame, brasseur à Lille, et Pierre Ibled, ses oncle et frère ; pour le marié, MM. Louis Lefebvre et Boyer-Chammard, avocat, ses frère et cousin.

— Samedi à midi, a été célébré, en l'église d'**ORCHIES**, le mariage de **Mlle Marguerite Deschars**, fille de M. Paul Deschars, propriétaire à Paris, avec **M. Adrien L'Herminé**, ingénieur chimiste, fils de M. Emile L'Herminé, industriel, et de Mme L'Herminé-Declercq.

Les témoins étaient, pour la mariée : MM. Le Coq, banquier à Paris, et Tisserand, lieutenant d'infanterie. Pour le marié, MM. François Closse, commandant major en retraite à Mons, et Henri Deschamps, industriel à Roubaix.

LE PREMIER MAI

A LILLE

Journée calme, très calme ; et bien peu d'ouvriers ont chômé.

A 9 heures 1/2, afin de conserver la tradition, cent personnes se sont réunies à l'Hôtel des Syndicats, et se sont rendus à la Mairie.

M. Ch. Delesalle a reçu la délégation : le porte parole Saint-Venant a renouvelé ses revendications : toujours les mêmes. A savoir la journée de huit heures et le minimum de salaires.

M. le Maire n'a pu que promettre de transmettre ces vœux aux pouvoirs publics.

Le citoyen Saint-Venant a ensuite demandé un crédit pour l'Hôtel des Syndicats.

Le premier magistrat a fait remarquer que le crédit ne pourrait être accordé qu'au moment où l'Hôtel des Syndicats serait vraiment le siège de tous les syndicats et non celui d'un parti.

Le citoyen Saint-Venant a ensuite demandé une demi-journée de congé pour les employés de la Mairie.

M. le Maire a répondu ne pouvoir accéder à cette demande : les congés étant nombreux à la Mairie, et les employés ayant eu tout dernièrement un congé supplémentaire ; et l'entrevue a pris fin.

Ce fut ensuite vers la Préfecture que se dirigèrent les délégués. M. Vincent les attendait. Mêmes revendications et même réponse.

A remarquer, la réclamation du secrétaire du syndicat des télégraphistes, M. Victor Lebloud, qui victime, il y a quelques mois, d'un accident, réclame un secours en attendant la liquidation de sa pension de retraite qui tarde un peu.

Dans l'après-midi et dans la soirée des réunions eurent lieu, mais tout se passa pour le mieux et au milieu de l'indifférence quasi-générale.

A ROUBAIX

Un appel sans écho. — Maigre manifestation

Les « guesdistes » de la *Paix* avaient adressé un appel pressant à leurs partisans pour les inviter à célébrer « avec éclat la fête annuelle du Travail ».

« A la veille des élections législatives, disait cet appel, au moment où la réaction cléricale et capitaliste aux abois va tenter dans un effort désespéré, et par tous les moyens possibles, de s'emparer à nouveau des pouvoirs publics, vous avez le devoir de donner au corps électoral l'exemple d'une union de tous les prolétaires, hautement affirmée dans une imposante manifestation.

Il faut que la Fête du Travail prenne, cette année, une forme exceptionnelle et qu'elle ait tout le caractère grandiose dont ses créateurs la voulaient revêtue.

Il faut que ceux qui ont voulu diviser le prolétariat, semer la haine et la discorde dans ses rangs, détourner les travailleurs du but libérateur qu'ils poursuivaient, fassent cette triste constatation, que toutes leurs manœuvres louches ont eu pour résultats, de resserrer les liens d'affection et de solidarité créés par la souffrance, la misère commune qui unissent les travailleurs entre eux. »

Cet appel était signé des organisations suivantes :

La Section Roubaisienne du Parti Socialiste de *France* (ancien P.O.P.) ; la Chambre syndicale ouvrière textile de Roubaix et environs ; la Chambre syndicale des ouvriers métallurgistes de Roubaix et environs (anciens syndicats réunis des métallurgistes, des chaudronniers en cuivre, des serruriers-zingueurs et des peigneurs) ; la Chambre syndicale ouvrière des peintres ; la Chambre syndicale ouvrière des charpentiers-menuisiers ; la Chambre syndicale ouvrière des maçons ; la Chambre syndicale ouvrière des mouleurs ; la Coopérative ouvrière « La Paix » ; la Libre Pensée « Ni Dieu ni Maître » de Roubaix.

Il faut croire que cet appel n'a pas été entendu, ou que les organisations que nous venons de citer, n'existent que sur le papier, car le cortège était plutôt maigre, pour un jour de chômage.

Le cortège est parti de la *Paix*, vers 11 h. 1/4, et est allé au cimetière déposer des couronnes au monument des victimes du travail.

Deux discours ont été prononcés par MM. Henri Lefebvre, conseiller municipal, et le docteur Marlier. Il n'y a pas eu d'incident.

A CROIX

La foire de Roubaix qui coïncide cette année avec la fête socialiste aurait dû lui donner un peu plus de succès.

Un cortège de 100 personnes tout au plus, formé par la Musique municipale, l'Union chorale, les Pompiers, la Renaissance et la Patriote, sociétés subventionnées, a parcouru la ville, de dix heures à midi, au milieu de l'indifférence... populaire.

Un drapeau par ci par là et c'est tout. La revue passée par la municipalité au grand complet (six membres), a attiré les... enfants des écoles et quelques passants.

Le soir, les concerts ont été contrariés par la pluie.

A WASQUEHAL

Le 1er Mai a été fêté sans éclat.

On a remarqué quelques rares promeneurs dans les rues et un certain nombre de curieux sur la place, venus pour entendre le concert de la *Jeune France*.

Aucun incident n'est à signaler.

A TOURCOING

Quinze manifestants, portant une églantine rouge à la boutonnière et chantant l'*Internationale*, ont débouché Grande-Place vers deux heures de l'après-midi après avoir parcouru diverses rues. Telle a été la manifestation socialiste du 1er mai.

A DUNKERQUE

La fête des travailleurs a été quelque peu contrariée par le mauvais temps.

Malgré plusieurs petites ondées, les syndiqués de Dunkerque, ouvriers du port et autres, étaient réunis à 7 heures, à la Pointe près du *Leughenaer*.

Le secrétaire-général de la Chambre syndicale des ouvriers du port, se plaça sur les gradins du Minck et prit la parole.

Il recommande aux ouvriers présents d'observer le plus grand calme et de montrer à la population que la manifestation du 1er mai est la glorification du travail ; il les pria aussi de suivre les couronnes destinées aux tombes des camarades morts au travail avec autant de recueillement que s'il s'agissait de la dépouille mortelle même de ces derniers.

Tous les syndiqués présents avaient orné leur boutonnière de l'églantine rouge, vendue 10 centimes — dont 9 seront adressés aux « victimes des fusillades de Limoges ».

Puis le cortège traversa la ville pour se rendre au cimetière où trois couronnes furent déposées, après trois discours à peu près semblables prononcés par les citoyens Sauvage, Debrock et Simert.

A la sortie, la Fanfare « La Syndicale » se plaça en tête, jouant des pas redoublés. La Ville fut de nouveau traversée. Les groupes chantaient l'*Internationale*, le *Chant des Syndiqués*, l'*Insurgé*, etc. Le cortège arriva ainsi à la Bourse du Travail trois fois trop petite, où trois discours ont été prononcés, dont l'un par le citoyen Deslandres, conseiller municipal de Paris. Ces trois conférences avaient trait à l'Organisation syndicale et à l'Emancipation du prolétariat.

L'après-midi, à deux heures, il y eut concert public au théâtre.

Le programme, préalablement soumis à l'administration municipale, se composait de musique, de chant et de monologues.

Dans la soirée, il y eut bal à la Bourse du Travail ; une conférence à Coudekerque-Branche, salle des Folies-Dramatiques, par le citoyen Deslandres ; conférence à Saint-Pol, salle Chevalle, par le citoyen Bondues, et à 8 h. 1/2, à Rosendaël, salle Prosa, par le citoyen Lucas.

On ne signale aucun incident.

A DOUAI

A l'issue du marché d'affrètements, environ 500 mariniers et marinières se sont formés en colonne, précédés de drapeau et rendus à Dorignies où ils devaient se joindre au groupe des mineurs.

Des bateliers portaient des pancartes portant : Ecole de fret — Marché d'affrètement, etc.

A trois heures ce premier groupe, joint à celui des mineurs arrivaient place Carnot.

Peu après le cortège se mettait en marche par les rues St Jacques, Bellain, la Mairie et des Foulons, se dirigeant sur l'Hippodrome où devait avoir lieu une conférence privée. Trois musiques accompagnaient les mineurs et les mariniers.

LILLE

La Société industrielle du Nord de la France a tenu son assemblée générale mensuelle le jeudi 27 avril sous la présidence de M. Bigo-Danel, président. M. le président rappelle à l'assemblée les décès survenus parmi nos collègues depuis la dernière réunion, MM. Kolb et Brassart dont il retrace les carrières.

L'assemblée désigne M. Vanlaer pour être correspondant de la Société pour l'étude pratique de la participation du personnel dans les bénéfices. M. le président rappelle la conférence très réussie faite par M. le docteur Guermonprez sur les hôpitaux en Angleterre ; il lui adresse ses félicitations et ses remerciements.

M. le président communique les documents relatifs au deuxième congrès international du pétrole.

MM. Sargant et Faulkner remplaceront dans notre annuaire MM. Potts, Son et Hogson.

L'Association pour la protection de la propriété industrielle annonce son assemblée générale pour le 12 mai à Paris.

La Société Industrielle de l'Est fêtera son cinquantième membre par une fête à laquelle sont invités les membres de la Société Industrielle du Nord.

D'intéressantes communications ont été faites par :

M. Guermonprez sur l'Assurance-Accident en France et en Allemagne ;

Rolants, sur l'Epuration biologique des eaux résiduaires d'amidonnerie ;

FEUILLETON N° 1

SAC ET CONSCIENCE

Par Roger des Fourniels

I

Un jour de juillet les Mascaret prenaient leur café dans le petit jardin qui faisait suite à leur maison, lorsque le marteau de cuivre de leur porte, brusquement mis en mouvement les tira du demi-sommeil dans lequel les avaient fait tomber la chaleur du jour et le phénomène de la digestion.

— Une dépêche pour Monsieur !

C'était leur petite bonne qui criait ainsi du fond du corridor.

— Une dépêche, répétèrent M. et Madame Mascaret et Madame Martin, leur mère.

Mariette apporta le télégramme.

Mascaret l'ouvrit et lut à haute voix :

« Compliments au nouveau Procureur de la République de Brianville.

« VAUTRINARD. »

Il y eut un moment de silence, puis madame Martin serrant la main de son gendre, ne cachant pas sa joie, s'écria :

— Cette fois, c'est une affaire faite, nous voilà fonctionnaires !

— Et ça n'a pas été sans peine, répondit Mascaret, mais enfin, ça y est. Je savais bien que Vautrinard avait le bras long ; avouez que j'ai eu là une fameuse idée, le jour où je me suis décidé à le faire agir.

Lors de son dernier voyage ici, il m'avait formellement promis ma nomination, il a tenu parole.

Mascaret se frotta les mains d'un air satisfait. Tu ne dis rien, Louise, ajouta-t-il en se retournant vers sa femme ?

— Je suis enchantée que cette nouvelle situation te convienne, mon ami, mais j'aimais bien notre bonne indépendance, les honneurs, l'argent ne me séduisent pas.

— Entendez-vous cette petite sotte, interrompit Madame Martin ; laissez-la dire, Ernest, et faites votre chemin ! Lorsque, dans quelques années, on vous appellera Monsieur le Premier, nous verrons si les honneurs, l'argent lui sembleront trop lourds.

— Louise ne sera jamais, je le vois, qu'une provinciale arriérée, répondit aimablement le nouveau procureur.

— Et où va Monsieur Villeblanc, interrogea madame Mascaret.

— C'est le cadet de mes soucis... Il est révoqué, sans doute... c'est un clérical..... du reste, je le saurai dans quelques instants, je vais de ce pas jusqu'au tribunal, je veux savoir si l'on y connaît déjà ma nomination.

Tous les trois se levèrent ; Louise, un peu soucieuse, Madame Martin et son gendre, rayonnants d'orgueil.

Le nouveau Procureur monta dans sa chambre, mit une cravate blanche, prit un chapeau haut de forme et se rendit au parquet.

Louise et sa mère passèrent dans la salle à manger qui leur servait en même temps de salon, et prirent leur ouvrage en silence.

— Il faudra que nous allions, cette semaine, à Portbourg, dit au bout d'un instant madame Martin.

— Pourquoi ? demanda Louise.

— Je ne pense pas que ton mari ait l'intention de te faire faire des visites avec ta robe de toile et ton chapeau de jardin, répondit un peu vivement madame Martin ; nous ne pouvons nous dispenser d'aller chez la couturière. Du reste, j'ai besoin moi-même d'une toilette habillée... si nous recevons cet hiver...

Louise ne répondit pas, elle savait qu'il ne fallait pas discuter avec sa mère ; elle la laissa dire, et reprenant son ouvrage un instant interrompu, se prit à songer.

Les Mascaret étaient ce qu'on appelle dans le monde d'honnêtes bourgeois. Ils habitaient Brianville depuis de longues années.

Madame Martin, veuve d'un ancien marchand d'étoffe, dont les affaires n'avaient pas été brillantes, était restée à la mort de son mari avec une situation financière assez embrouillée sur les bras et une fille de dix huit ans, bonne à marier.

Après liquidation de la succession du père, les deux femmes s'étaient trouvées à la tête d'une dizaine de mille francs.

Ce n'était pas grand'chose, mais madame Martin, en femme pratique avait escompté les jolis yeux de sa fille sa tournure distinguée, et surtout son excellente éducation.

Le marchand de drap, s'il n'avait pas été bon commerçant, avait été bon père ; il s'était saigné aux quatre veines pour élever sa fille au Sacré Cœur.

Les prévisions de madame Martin se réalisèrent ; un jour, Ernest Mascaret, le fils du banquier, marchand de biens, avait demandé Louise en mariage.

Il venait de terminer ses études de droit, après avoir fait son service militaire, et ma foi, dès son retour à Brianville, il avait été séduit par les grâces et la distinction de la jeune fille. Il avait fait lui-même sa demande.

Lorsqu'il vint en faire part à son père, que cet acte d'indépendance avait fortement vexé, il subit une scène en règle.

Cette petite Martin pouvait être gentille, disait le vieux banquier retors, mais elle n'avait pas un liard ! En outre, elle avait été élevée comme une demoiselle, devait par conséquent aimer le luxe et il faudrait en découdre de l'argent !

Bref, le bonhomme refusa net son consentement.

Ernest tint bon, non pas qu'il fût très sérieusement épris, mais il était entêté, orgueilleux surtout, et la perspective d'être le mari de la plus jolie femme de Brianville n'entrait pas pour peu dans sa ténacité.

Trois semaines s'écoulèrent. Madame Martin était sur les charbons ardents.

Elle n'avait rien dit à Louise, mais ayant décidé que le mariage aurait lieu, il ne pouvait pas lui venir à l'esprit que sa fille hésiterait à prendre pour mari le garçon bien tourné, intelligent et riche de cinquante mille francs dont elle avait reçu la visite.

Il y aurait bien eu cependant quelques objections à faire à ce mariage ; d'abord le père Mascaret avait, dit-on, fait partie jadis de la bande noire ; puis on disait tout bas que son argent n'avait pas toujours été très honnêtement gagné, qu'il avait souvent prêté à la petite semaine et fait de gros bénéfices ; mais après tout, qu'importait à madame Martin, femme très positive ? Dans une lutte entre sa conscience et un sac de bons et beaux écus, c'était le sac qui devait être le plus fort. En somme ce n'était pas elle qui l'avait rempli, ce sac, et n'était-elle pas entourée de gens qui font toujours passer le sac le premier ?

D'autre part, Ernest outre sa fortune promettait d'être bon avocat, n'avait jamais fait parler de lui, ni en bien ni en mal, c'était le gendre qui lui convenait.

— Si l'on était obligé dans ce monde de rechercher d'où vient l'argent, il ne faudrait plus voir personne, se disait madame Martin.

Ce n'était pas l'avis de Louise, aussi fût-elle profondément surprise lorsque s'en ouvrant définitivement à elle après une seconde visite de Messieurs Mascaret père et fils (Ernest ayant finalement gagné son procès) elle trouva chez sa fille des sentiments absolument contraires aux siens.

Louise ne voulait pas de M. Mascaret, non pas qu'il lui déplût, elle ne l'avait jamais regardé avec attention mais elle faisait passer la conscience avant l'argent et les cinquante mille francs du jeune homme ne la touchaient pas.

Sa mère prit alors le parti de lui faire des scènes. Après s'être fâchée elle pleura, se déclara la plus malheureuse des femmes destinée à mourir sur un grabat d'hôpital et fit tant et si bien qu'un jour, de guerre lasse, brisée par ces luttes continuelles, Louise finit par dire qu'elle ferait ce qu'on voudrait.

Sa mère n'en demandait pas davantage. Le mariage fut décidé, célébré, Ernest Mascaret vint habiter chez sa belle-mère et les premières années s'écoulèrent sans amener dans le jeune ménage ce joyeux rayon d'estime et d'amour qui réchauffe les cœurs, illumine le foyer et fait du domicile conjugal une sorte de paradis terrestre.

Ernest tenait à sa femme comme on tient à un joli cheval, à une villa agréable, en véritable égoïste qu'il était.

Il se prenait assez souvent à regretter d'avoir épousé une femme sans fortune, mais d'autre part il était obligé de s'avouer qu'il n'avait jamais à se plaindre d'elle.

Il s'était fait du reste à sa vertu, à sa douceur et à son dévouement comme on se fait aux beaux jours, en jouissant sans songer à les admirer.

(A suivre)

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
PUR CACAO ET SUCRE
Fabriqué par les R.P. TRAPPISTES, d'Aiguebelle (Drôme)
Dépôt : J. GIRAUD, 74, Rue Nationale, LILLE.